

CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 JANVIER 2022

Le conseil municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Peuple le 20 janvier 2022 à 20 heures.

PRÉSENTS : MANILLERE B, POTIGNAT J, GILBERT C, BLANCHER P, COURTADON J, RICHARD N, CATIN B, BOUGEROL N, OLMEDO M, DELAIZE F.

PROCURATIONS : BUSSAC Valérie à GILBERT Cécile, RAMILLIEN Claude à BLANCHER Pierre, VERY Fabrice à POTIGNAT Jacques, SIVIGNON Johan à MANILLERE Bernard.

ABSENTE : ROBIN Nathalie.

Le conseil municipal a désigné Madame Fanny DELAIZE comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, l'assemblée garde une minute de silence en mémoire de Marcel PIRONIN, ancien Maire de 1977 à 2008.

Appel d'offres travaux de restructuration de la mairie : modification de l'entreprise attributaire pour le lot n° 08 (plafonds cloisons doublages peintures)

Par délibération du 30 septembre 2021, le conseil municipal avait attribué le lot n° 08 (plafonds cloisons doublages peintures) à l'entreprise BONGLET pour un montant de 69 477,26 € HT.

L'entreprise a constaté qu'elle avait oublié de chiffrer un poste. Leur nouvelle offre s'élève à 81 216,52 € HT soit une différence de + 11 739,26 €.

Cette augmentation modifie le classement et ne place plus l'entreprise BONGLET en tête.

L'entreprise BM FINITION classée en deuxième position pour un montant de 70 615,59 € HT a confirmé son offre et sa disponibilité.

Le conseil municipal modifie l'attribution du lot n° 08 et désigne l'entreprise BM FINITION comme attributaire de ce lot à la place de l'entreprise BONGLET.

Pour : 14 (dont 4 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Travaux de restructuration de la mairie : modification du plan de financement

Suite à la modification de l'attribution du lot n° 08, le nouveau montant des travaux s'élève à 739 687,54 € HT. Il convient en conséquence de valider ce nouveau montant et de modifier le plan de financement correspondant.

Le conseil municipal valide le nouveau plan de financement.

Pour : 14 (dont 4 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

♦ En raison de nombreux dysfonctionnements sur les lumières extérieures dans la cour de l'école, un devis a été demandé à l'entreprise VOMIERO pour un nouveau système. Son offre s'élève à 567,93 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis.

♦ Panneau mairie Saint-Sylvestre-Pragoulin

Dans le cadre de l'uniformisation des supports de communication entre les mairies du territoire Plaine Limagne, un visuel avait été créé par le service communication de la communauté de communes. Le conseil municipal avait validé le visuel proposé par la communauté de communes et retenu le format A3.

Toutefois, l'esthétique de ces plaques a été revue à la demande de certaines communes.

Monsieur MANILLERE présente le nouveau modèle et demande au conseil municipal de faire un choix entre le modèle initial présenté en 2021 et le dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le modèle initial.

♦ Madame GILBERT informe qu'en raison de cas positifs au COVID, la classe de CE2/CM1/CM2 de l'école élémentaire est mise en isolement jusqu'au 21 janvier 2022.

Elle précise aussi que la remise des récompenses pour le concours des illuminations et des sapins de Noël, prévue le samedi 22 janvier 2022, est reportée à une date ultérieure en raison de la crise sanitaire.

Le bulletin municipal est actuellement chez Commercialement, imprimeur, pour les dernières corrections. Il sera distribué à la fin du mois (en même temps que le bulletin communautaire).

♦ Monsieur MANILLERE précise que la publicité, pour l'appel à candidatures relatif à la gestion du hameau de gîtes beau soleil, a été publiée dans les annonces légales du journal de la Montagne le 18 janvier 2022.

♦ Monsieur POTIGNAT informe que les travaux d'eau potable sur la RD 93 entre les Marandonnes et la carrefour de la rue du Fraconin vont débuter à la fin du mois. Durant la durée des travaux, la route sera barrée. Une déviation est prévue.

♦ Monsieur OLMEDO demande des renseignements sur la fibre. Actuellement, un commercial d'ORANGE est sur la commune pour présenter l'offre aux habitants.

Madame DENIER enverra par mail au conseil municipal les coordonnées du commercial d'ORANGE.

♦ Monsieur BLANCHER précise qu'il a rendez-vous avec un responsable de la SNCF pour faire le point suite aux travaux de déboisement le long de la voie ferrée. En effet, les lieux n'ont pas été respectés autant pour la commune que pour les particuliers.

Monsieur POTIGNAT signale que suite à ces travaux le virage est devenu dangereux à la fin de la rue des Grands Champs.

♦ Monsieur MANILLERE propose de fixer les prochaines dates du conseil municipal (à 20 h 00) comme suit : jeudi 17 février, jeudi 17 mars, jeudi 14 avril, jeudi 19 mai, jeudi 16 juin.

Le conseil communautaire aura lieu à la salle des sports de Saint-Sylvestre-Pragoulin le mardi 17 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.